Section 0. Avis d'Appel d'offres

Avis d'Appel d'Offres[2]

Modèle d'avis d'appel d'offres

Objet : ***Accord cadre à bon de commande sur 03 ans pour Entretien et regarnissage des plantations réalisées par le PRI***

Référence : ***S_PEFC_73372***

Avis n° : 089**/MCVDD/PRMP/DC/SGM/DGEFC/S-PRMP du** 09/06/2023

Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du **Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)** publié sur le portail web des marchés publics le **16 Mars 2023.**

2. Le **Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable** a obtenu dans le cadre de son budget des fonds issu du budget national, afin de financer le Programme Eaux, Forêts et Chasse, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché à conclure par accord cadre et relatif à **l'entretien et regarnissage des plantations réalisées par le PRI.**

3. Le **Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : les prestations d'entretien et de regarnissage des plantations réalisées par le PRI. Les prestations seront en lot unique.

Le présent marché sera exécuté en ACCORD-CADRE. Le délai d'exécution est d'un (01) an renouvelable sur satisfaction de l'Autorité Contractante à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencement des prestations. Ce renouvellement ne peut excéder trois (03) ans et se fera par l'émission des bons de commandes conformément aux dispositions des article 40 et 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des

marchés publics en République du Bénin. L'accord-cadre sera conclu au profit de l'attributaire du marché. **Aucune variante ne sera prise en compte.**

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD); **Monsieur Michel K. YACOBI** et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au secrétariat de la personne responsable des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable : 01 BP 3621 Cotonou Tél. 21 31 55 08 / fax : 21315081 Bureau 103 Bâtiment EX-DPP 1er étage** de **8 heures 00 à 12heures 30 et de 14 heures 00 à 17 heures 30 tous les jours ouvrables**.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

BON A LANCER

a) Pour les anciennes entreprises

- **Exigences techniques et expériences :**

Peuvent prendre part à la concurrence, les ONG ayant pour activité principale le reboisement et/ou l'aménagement d'espace vert, les Groupements d'Entreprises, Sociétés remplissant les conditions suivantes :

- Etre régulièrement installé en République du Bénin ou dans un pays étranger et ayant une représentation en République du Bénin (Copie légalisée de l'Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier et/ou des Statuts et textes légaux en plus de la copie légalisée de l'IFU) ;
- Ne pas être en faillite ou en cessation de payement ;
- Le candidat doit établir qu'il a les matériels suivants :

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Jalons)	10
2	Boussole	03
3	Cordeaux de 100 mètre	5
4	Penta-décamètre	2

5	Equipement de pépinière (arrosoirs, brouette, houe, machette, bottes, râteaux, etc	Ens

N.B :

- Le candidat devra disposer en propre ou en location et en bon état de marche, au moins les matériels indiqués dans le tableau ci-dessus.

- Le Candidat doit justifier le matériel en propre par des preuves de propriété (photocopie légalisée par le tribunal de la carte grise pour le véhicule de liaison, et le camion benne) et toute autre preuve et papier d'achat pour le reste ; et en cas de location de matériel, fournir l'engagement formel du loueur appuyé des preuves de propriété de ce dernier.

- Le maître d'ouvrage se réserve le droit de visiter le parc de matériels des candidats aux fins de constater leur effectivité et leur état de marche avant l'attribution provisoire des lots de travaux. Tout constat contraire aux déclarations faites dans les offres ou tout usage de faux entrainera le rejet de l'offre du candidat concerné.

La liste du matériel indiqué ci-dessus n'est qu'un minimum. Le Soumissionnaire, suivant sa méthodologie de travail proposera le matériel suffisant pour la réalisation des travaux.

L'absence de l'un quelconque des matériels clés exigés et à détenir en propre ou en location (qualité et quantité) sera considérée comme une défaillance substantielle et entrainera le rejet de l'offre

Le candidat doit fournir comme preuve de propriété la facture d'achat des matériels qu'il dispose.

- **Avoir réalisé avec satisfaction au moins deux (02) marchés de réalisation de de plantation/entretien de plants de superficie minimale de 10 ha d'un montant cumulé total d'au moins égale à cent vingt-sept millions cent dix-huit mille six cent quarante-quatre (127.118.644) F CFA HT au cours des cinq (05) dernières années (2018 ; 2019 ; 2020 ; 2021 et 2022) et de l'année en cours**. Les références techniques doivent être justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé.

- Justifier d'un personnel qualifié pour la réalisation de l'activité. Ledit personnel doit être constitué i) **d'un chef de mission de niveau Bac + 5 en foresterie ou agronomie avec au moins 5 ans d'expériences professionnelles et deux (02) expériences de conduite de reboisement** ii) **deux (02) adjoints au chef**

BON A LANCER

- **d'équipe de niveau BEAT ayant chacun cinq (05) ans d'expériences professionnelles et deux (02) expériences de reboisement.**

  Les membres du personnel doivent fournir à titre de preuve d'expériences les copies légalisées de leurs diplômes et attestations de travail délivrées par leurs employeurs et une copie de leur CV dument signé.

➢ **Exigences financières :**

- Fournir les états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour le compte des **années (2020 ;2021 et 2022)** démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa profitabilité à long terme ;

- Avoir réalisé au cours des trois **(03) dernières années (2020 ;2021 et 2022)** un chiffre d'affaires moyen annuel des activités de reboisement justifié par les états financiers établis dans les formes prescrites au DAO **au moins égal à cent cinquante millions (150.000.000) FCFA TTC.** Les états financiers des **trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022)** doivent être présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI.

- le soumissionnaire doit établir qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur d'au **moins soixante-trois millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-deux (63.559.322) FCFA** justifiés par une attestation de capacité financière authentique en original conforme au modèle du DAO et délivrée par une Banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

BON A LANCER
DMP/PCM/PRMP/DD

➢ **Exigences techniques et expériences :**

Peuvent prendre part à la concurrence, les ONG ayant pour activité principale le reboisement et/ou l'aménagement d'espace vert, les Groupements d'Entreprises, Sociétés remplissant les conditions suivantes :

- Etre régulièrement installé en République du Bénin ou dans un pays étranger et ayant une représentation en République du Bénin (Copie légalisée de l'Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier et/ou des Statuts et textes légaux en plus de la copie légalisée de l'IFU) ;

- Ne pas être en faillite ou en cessation de payement ;

- Le candidat doit établir qu'il a les matériels suivants :

Numéro	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Jalons)	10
2	Boussole	03
3	Cordeaux de 100 mètre	5
4	Penta-décamètre	2
5	Equipement de pépinière (arrosoirs, brouette, houe, machette, bottes, râteaux, etc	Ens

N.B :

- Le candidat devra disposer en propre ou en location et en bon état de marche, au moins les matériels indiqués dans le tableau ci-dessus.

- Le Candidat doit justifier le matériel en propre par des preuves de propriété (photocopie légalisée par le tribunal de la carte grise pour le véhicule de liaison, et le camion benne) et toute autre preuve et papier d'achat pour le reste ; et en cas de location de matériel, fournir l'engagement formel du loueur appuyé des preuves de propriété de ce dernier.

- Le maître d'ouvrage se réserve le droit de visiter le parc de matériels des candidats aux fins de constater leur effectivité et leur état de marche avant l'attribution provisoire des lots de travaux. Tout constat contraire aux déclarations faites dans les offres ou tout usage de faux entrainera le rejet de l'offre du candidat concerné.

La liste du matériel indiqué ci-dessus n'est qu'un minimum. Le Soumissionnaire, suivant sa méthodologie de travail proposera le matériel suffisant pour la réalisation des travaux.

L'absence de l'un quelconque des matériels clés exigés et à détenir en propre ou en location (qualité et quantité) sera considérée comme une défaillance substantielle et entrainera le rejet de l'offre

Le candidat doit fournir comme preuve de propriété la facture d'achat des matériels qu'il dispose.

- Justifier d'un personnel qualifié pour la réalisation de l'activité. Ledit personnel doit être constitué i) **d'un chef de mission de niveau Bac + 5 en foresterie ou agronomie avec au moins 10 ans d'expériences professionnelles et trois (03) expériences de conduite de reboisement** ii) **deux (02) adjoints au chef d'équipe de niveau BEAT ayant chacun sept (07) ans d'expériences professionnelles et trois (03) expériences de supervision de reboisement.**

BON A LANCER

Les membres du personnel doivent fournir à titre de preuve d'expériences les copies légalisées de leurs diplômes et attestations de travail délivrées par leurs employeurs et une copie de leur CV dument signé.

➢ **Exigences financières :**

- Présenter le bilan d'ouverture et des années d'existence ;
- les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence peuvent être autorisées à fournir, en lieu et place des performances techniques, une attestation d'assurance des risques professionnels d'un montant de **cent vingt-sept millions cent dix-huit mille six cent quarante-quatre (127.118.644) F CFA.**
- le soumissionnaire doit établir qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur d'au **moins soixante-trois millions cinq cent cinquante-neuf mille trois cent vingt-deux (63.559.322) FCFA** justifiés par une attestation de capacité financière authentique en original conforme au modèle du DAO et délivrée par une Banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. **Le délai de réalisation est de trente-six (36) mois.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable : 01 BP 3621 Cotonou Tél. 21 31 55 08 / fax : 21315081 Bureau 103 Bâtiment EX-DPP 1er étage de 8 heures 00 à 12heures 30 et de 14 heures 00 à 17 heures 30 tous les jours ouvrables, à compter du** ..12/06/2023..... Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais par **DHL**. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable : 01 BP 3621 Cotonou Tél. 21 31 55 08 / fax : 21315081 Bureau 103 Bâtiment EX-DPP 1er étage** au plus **tard le** ..04 Juillet..**2023 à** ..10.. **Heures**..00...**minutes, heure**

BON A LANCER

locale béninoise. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après : **salle de conférence de la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) du MCVDD ou tout autre lieu qui leur sera précisé au moment du dépôt à ...10..... heures.....30.....minutes.**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'**un million deux cents soixante-onze mille cent quatre-vingt-six (1.271.186) FCFA**.

    En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
Personne Responsable des Marchés Publics

Michel Kouessi YACOBI
La Personne Responsable
des Marchés Publics

BON A LANCER